



Taux normal de TVA

Le taux de TVA standard en Tanzanie est de 18% et s'applique aux marchandises et aux importations.

Seuil

Companies with annual turnover exceeding TZS200 million (approximately USD 81,600) in the twelve months must register as VAT payers. The application must be submitted within 30 days of reaching the turnover threshold.

TVA déductible

Les entreprises non résidentes qui fournissent des services numériques en Tanzanie ne peuvent pas recevoir de remboursement de TVA.

Pièces à conviction

Afin de déterminer que le lieu de fourniture de services électroniques est la Tanzanie, il est nécessaire de fournir des services à toute personne résidant ou exerçant une activité commerciale en Tanzanie et, au moment de la fourniture de services, son adresse Internet est située sur le territoire de la pays.

Liste des services électroniques

La liste des services numériques comprend les éléments suivants:

Plateformes en ligne.

Bases de données.
Graphiques, contenu écrit et données.
Services d'hébergement.
Ressources d'apprentissage numériques.
Contenu numérique téléchargeable.
Divertissement audio, vidéo et interactif, y compris les expériences de jeu.
Diffusion publique de contenus politiques, culturels, artistiques, sportifs, scientifiques et divers, y compris les émissions télévisées.

et d'autres services qui sont liés à ce qui précède.

Procédure d'inscription

La demande d'immatriculation à la TVA doit être introduite dans les 30 jours suivant le dépassement du seuil. La demande pour les fournisseurs de services numériques non résidents doit être introduite en ligne dans le formulaire approprié. La demande est traitée dans les 15 jours.

Représentant fiscal

Les entreprises non résidentes fournissant des services numériques en Tanzanie sont tenues de nommer un représentant fiscal local qui, à son tour, doit avoir un numéro fiscal valide, une déclaration de représentant valide et le droit de mener des activités de TVA avec des non-résidents du pays.

Tenir des registres

La période de conservation des documents liés à la TVA, y compris les factures, livres, déclarations de revenus et autres registres, doit être conservée pendant 5 ans après la fin de la période fiscale ou plus longtemps si les autorités fiscales tanzaniennes l'exigent. La déclaration peut également être effectuée par voie électronique, mais cela nécessite un serveur de données principal qui stocke toutes les informations nécessaires sur le contribuable et ses activités commerciales.

Remplir la déclaration de TVA et la date de paiement

Le délai de déclaration et de paiement de la TVA en Tanzanie est d'un mois. Les déclarations et les paiements sont dus au plus tard le 20 du mois suivant la période de déclaration, sauf si ce jour est un jour férié ou un week-end, auquel cas les déclarations doivent être produites le jour ouvrable suivant.



